

**MAIRIE DE HEMING**

BORDEREAU DE DEPOT

Rue de Nancy  
57830 HEMING

mairie.heming@wanadoo.fr

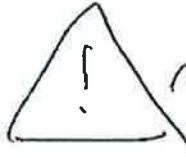
le 28/02/2017

Mairie de Héming

à

**REÇU LE**  
**07 MARS 2017**  
**S/P SARREBOURG**

la sous-préfecture de Sarrebourg

| DESIGNATION DES PIECES   | NOMBRE | OBSERVATIONS   |
|--|--------|--|
| <b>Thème : URBANISME</b>   |        |  |
| - Délibération n° 02 du 17/02/17 : Refus de transfert de la compétence PLU au nouvel EPCI fusionné (la CCSMS)                                  | 1      |  |
| - Délibération n° 07 du 17/02/17 : Approuvant le projet de modification du P.I.U   | 1      | + 2 dossiers de modification joints  |
| <b>Thème : BUDGET</b>  |        |  |
| - Délibération n° 03 du 17/02/17 : Autorisant la réalisation d'un crédit relais pour les travaux de la 2 <sup>ème</sup> tranche du lotissement | 1      |  |
| <b>Thème : DIVERS</b>  |        |  |
| - Délibération n° 01 du 17/02/17 : Accord pour l'achat d'une licence IV  | 1      |  noter tous les actes transmis. |
| - Délibération n° 04 du 17/02/17 : montants location des terrains communaux  | 1      |  |
| - Délibération n° 05 du 17/02/17 : participation aux frais de chauffage des écoles de Barchain et Landange                                     | 1      |  |
| - Délibération n° 06 du 17/02/17 fixant le tarif de la vente de foin   | 1      |  |
| - Délibération n° 08 du 17/02/17 attribuant une subvention à l'association « Les P'tites Marmottes »   | 1      |  |
| + Compte administratif M14 année 2015 budget principal   |        |  |
| + FCTVA année 2015   |        |  |
| Nombre total des actes transmis :  | 10     |  |

Cachet et signature





**PROCES – VERBAL**  
**De la délibération du Conseil Municipal**  
**Séance du 17 février 2017**

**Etaient présents, sous la présidence de Monsieur KLEIN Pascal Maire,**  
MM (Mmes) les conseillers municipaux convoqués le 10 février 2017 :

**BOJCZUK Marcel, LOPEZ José, DREYER Christian, HAUTCOEUR Noëlle,**  
**JOURDE Nathalie, KALBE Jean-Paul, LOVATO Sylvie, MAES Sébastien,**  
**PIERRON Olivier, UNTERNEHR Perrine,**

Absents excusés : **BURCKEL Jérôme, DELATTRE Christophe, MARSY Sabrina,**  
**SAUNIER Roland,**

Délibération n° 07 : Approbation du projet de modification PLU

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal du 29 juin 2103 approuvant le plan local d'urbanisme ;

Vu l'arrêté municipal n° 20161001 en date du 25 octobre 2016 soumettant la modification du plan local d'urbanisme à l'enquête publique ;

Entendu les conclusions du commissaire-enquêteur,

Considérant que les résultats de ladite enquête ne justifient aucun changement à la modification prévue ;

Considérant que la modification du plan local d'urbanisme telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément aux articles L 153-36 à 38 et L 153-40 du code de l'urbanisme ;

Entendu l'exposé de M. le maire après en avoir délibéré ;

Décide d'approuver la modification du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente.

Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local.

Dit que, conformément aux articles L 153-19 à 22 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme modifié est tenu à la disposition du public en mairie de Héming ainsi qu'à la direction départementale des territoires de Metz et dans les locaux de la préfecture de Metz

Dit que la présente délibération sera exécutoire :

- dans un délai d'un mois suivant sa réception par le préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au plan local d'urbanisme ou, dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications ;
- après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

La présente délibération, accompagnée du dossier de plan local d'urbanisme modifié qui lui est annexé, est transmise au sous-préfet.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

M. le Maire certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 20/02/2017.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,**

**KLEIN Pascal**

